



Communauté
de Communes

Val de Saône
Centre

GÎTES DE LA CALONNE À GUÉREINS

REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

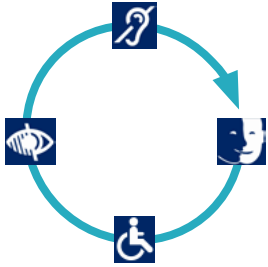


Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Gîtes de la Calonne : loge, accueil, salle d'activité et cuisine à GUEREINS



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services



oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact : Responsable bâtiments CC Val de Saône Centre : 04 74 02 42 13 ou 06 50 28 51 19



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 20007011800019

Adresse : 557 rue du centre 01090 GUEREINS



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

**RAPPORT DE VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES APRES TRAVAUX
ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

GUEREINS Les Gîtes de la Calonne : loge, accueil, salle d'activité et cuisine
01090 GUEREINS

Maître d'Ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTMERLE 3 RIVIERES
Vérificateurs : Sylvain Pichon Joseph Fontaine
Responsable d'Affaire : Sylvain Pichon - 06 76 24 36 73
Référence : SP/SP:01/578011300103 N° : 578011300103



Sommaire

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS	3
2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS	4
2.1 Description sommaire de l'établissement	4
2.2 Détermination des effectifs	4
2.4 Autres renseignements.....	4
3. TEXTES DE REFERENCE - SECURITE CONTRE L'INCENDIE	6
3.1 Réglementation applicable à tous les ERP	6
3.2 Réglementation applicable aux établissements du 1er groupe	6
4. SIGNIFICATION DES SIGLES UTILISES	7
4.1 Avis formulés par l'inspecteur	7
4.2 Récapitulatif des observations et non conformités	7
5. LISTE RECAPITULATIVE DES NON-CONFORMITES ET OBSERVATIONS	8
6. AVIS FORMULES SUR LES OUVRAGES	9
- DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUS LES ERP	9
<i>LIVRE I - CHAPITRE UNIQUE - GN.....</i>	9
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE 1er - DISPOSITIONS GENERALES (GE).....</i>	10
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE II - CONSTRUCTION (CO).....</i>	11
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE III - AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER (AM).....</i>	15
- <i>GUIDE D'EMPLOI DES ISOLANTS COMBUSTIBLES DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.....</i>	15
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE IV - DESENFUMAGE (DF).....</i>	15
<i>IT 246 - DESENFUMAGE DANS LES ERP.....</i>	15
<i>IT 263 - CONSTRUCTION ET DESENFUMAGE DES VOLUMES LIBRES INTERIEURS.....</i>	15
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE V - CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET PRODUCTION DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE (CH).....</i>	16
<i>ARRETE DU 23 JUIN 1978 - INSTALLATIONS FIXES DESTINEES AU CHAUFFAGE ET A L'ALIMENTATION EN EAU CHAUDE SANITAIRE DES BATIMENTS D'HABITATION, DE BUREAUX OU RECEVANT DU PUBLIC.....</i>	17
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE VI - INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES (GZ)</i>	17
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE VII - INSTALLATIONS ELECTRIQUES - (EL).....</i>	18
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE VIII - ECLAIRAGE - ECLAIRAGE DE SECURITE (EC).....</i>	19
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE IX - ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS (AS).....</i>	20
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE XI - INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION (GC).....</i>	21
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE X - MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE (MS).....</i>	21
7. ANNEXES	25

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Etablissement

Les Gîtes de la Calonne : loge, accueil, salle d'activité et cuisine

Adresse administrative

557 rue du centre 01090 GUEREINS

Date de dépôt de la demande du Permis de Construire (ou d'autorisation de travaux ou éventuellement des modifications importantes ultérieures)

14/03/2017

Classement de l'établissement

Type

L, W

Catégorie

4

Origine du classement de l'établissement

- Doc. administratifs de commission de sécurité ou de l'administration
- Indiqué par le chef d'établissement
- Propose par le vérificateur

Nature et étendue de la vérification

Tous domaines hors ascenseurs

Nature et étendue de la mission

SEI sur l'ensemble des travaux décrits ci-dessous

Date de la fin des vérifications

25/07/2017

Date d'émission du rapport

25/07/2017

Autres renseignements :

L'objet des travaux est de créer des équipements communs pour les gîtes de la Calonne : accueil / loge du gardien / salle d'activité et sa cuisine / locaux de stockage / local à vélo.

Ces locaux ont été aménagés par changement de destination dans un bâtiment existant.

Les gîtes en eux-mêmes (couchages) ont été classés en logement vis-à-vis de la réglementation incendie (réglementation habitation).

Ils sont isolés en tant que tiers vis-à-vis du présent ERP (gîtes superposés et en vis-à-vis) et ne font donc pas l'objet du présent rapport.

Réf AT 001 183 17 00001.

Réf PC : PC 000118314V0015M1.

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1 Description sommaire de l'établissement (nature des travaux, étages, sous-sols, superficie...)

L'ERP est en RDC du bâtiment d'habitation.

Il est constitué :

- d'un accueil avec sanitaire, rangement
- d'une salle d'activités de 75m²
- d'une cuisine (grande cuisine isolée de puissance de cuisson supérieure à 20 kW)
- d'un local de stockage et local vélos

Ces locaux ont été aménagés par changement de destination dans un bâtiment existant.

Les gîtes en eux-mêmes (couchages) ont été classés en logement vis-à-vis de la réglementation incendie (réglementation habitation).

Ils sont isolés en tant que tiers vis-à-vis du présent ERP (gîtes superposés et en vis-à-vis) et ne font donc pas l'objet du présent rapport.

Réf AT 001 183 17 00001.

Réf PC : PC 000118314V0015M1.

2.2 Détermination des effectifs

Niveau	Locaux	Articles du règlement	Base de calcul	Effectif public	Effectif personnel	Total
RDC	SALLE ACTIVITE 75 m ²	L3§c	1p/m ²	75		75
RDC	ACCUEIL ET LOGE		DECLARATION		2	2
TOTAL				75	2	77
TOTAL				150	4	154

2.3 Détermination des dégagements

Niveau / Local	Effectifs		Nombre de sorties ou escaliers		Unités de passage	
	Du niveau	Cumulé	Prévues	Demandées	Prévues	Demandées
SALLE ACTIVITE 75 m ²	75		2	2	6	2

2.4 Autres renseignements

EXISTENCE	OUI	NON
Type de cloisonnement	TRADITIONNEL	
Cuisine ouverte (GC11)		x
Office de remise en température (GC13 et GC14)		x
Installation de gaz combustible	x	

EXISTENCE	OUI	NON
Ventilation de confort (CH29 à CH40)		x
Ventilation mécanique contrôlée (CH41 à CH43)	x	

IDENTIFICATION PIECES ECRITES ET PLANS	DATE DOCUMENTS *
PRO DCE VERSION 2	24/07/2015
AVIS SDIS PC MOD 2 ERP E183 00056 000	07/03/2017
NOTICE DE SECURITE PC MOD	29/06/2015
DOSSIER PC MOD 2	01/01/2017

* Il s'agit de la dernière date des plans pour telle rubrique précise (ex : cloisons, portes, désenfumage...)

3. TEXTES DE REFERENCE - SECURITE CONTRE L'INCENDIE

3.1 Réglementation applicable à tous les ERP

- Code de la construction et de l'habitation (articles R123.1 à R12 3.55)
- Arrêté du 25 juin 1980 (articles GN1 à GN14) complété et modifié

3.2 Réglementation applicable aux établissements du 1er groupe

- Arrêté du 25 juin 1980 (Dispositions générales) complété et modifié
- Arrêté du 5 février 2007 complété et modifié (Type L)
- Arrêté du 21 avril 1983 complété et modifié (Type W)

4. SIGNIFICATION DES SIGLES UTILISES

4.1 Avis formulés par l'inspecteur

L'analyse du rapport mentionne article par article et dans l'ordre des articles des textes réglementaires, l'appréciation du vérificateur quant à la satisfaction de l'exigence réglementaire pour l'établissement concerné, sous la forme suivante :

- Conforme (C)
- Sans objet (SO)
- Hors mission (HM)
- Non conforme (NC)
- Pour mémoire (PM)

Le cas échéant, il sera précisé l'absence d'éléments d'appréciation qui auraient dû être fournis soit par le responsable de l'établissement, soit dans le dossier technique, afin de pouvoir se prononcer sur la satisfaction d'un article du règlement.

Eventuellement il sera précisé des points particuliers qui ont été discutés avec la commission de sécurité lors du rendez - vous à dater.

Les avis sont formulés dans un tableau de 4 colonnes selon le bandeau suivant :

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
▼	▼	▼	▼

Ce bandeau est rappelé en tête de page.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre des articles GE6 à GE9 et plus particulièrement l'article GE8 §1qui prévoit la réalisation d'examens par sondage.

4.2 Récapitulatif des observations et non conformités

La récapitulation de toutes les observations et non - conformités aux textes réglementaires applicables figure dans le rapport au §5.

Chaque non - conformité fait référence à l'article concerné du règlement auquel elle se rapporte et précise la partie d'installation en cause.

Les non - conformités sont transcrites dans l'ordre des articles des textes réglementaires.

Les pages de ce chapitre comportent une colonne "suite donnée", destinée à faciliter l'exploitation du rapport.

Les non - conformités relatives aux prescriptions particulières formulées par la Commission de Sécurité font l'objet d'une mention spéciale.

5. LISTE RECAPITULATIVE DES NON - CONFORMITES ET OBSERVATIONS

NEANT

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
----------------------	--------------------	-------------	------

6. AVIS FORMULES SUR LES OUVRAGES

VERIFICATIONS DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE SECURITE ERP DU 25 JUIN 1980

DISPOSITIONS GENERALES - ETABLISSEMENTS DU PREMIER GROUPE

- DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUS LES ERP

LIVRE I - CHAPITRE UNIQUE - GN

GN1 À GN3 - SECTION I - CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS

GN1	Classement des établissements		C
L1	Établissements assujettis		C
L2	Promenoirs, bergeries		SO
W1	Établissements assujettis		C
GN2	Classement des groupements d'établissements ou des établissements en plusieurs bâtiments voisins non isolés entre eux		C
L3	Calcul de l'effectif		C
W2	Calcul de l'effectif		C
GN3	Classement des groupements d'établissements voisins isolés entre eux		SO

GN4 À GN10 - SECTION II - ADAPTATION DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET CAS PARTICULIERS

GN4	Procédure d'adaptation des règles de sécurité		C
GN5	Établissements comportant des locaux de types différents		C
GN6	Utilisations exceptionnelles des locaux		PM
GN7	Établissements situés dans les IGH		SO
GN8	Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de l'évacuation		C
GN9	Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou des bâtiments existants		C
GN10	Application du règlement aux établissements existants		SO

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
----------------------	--------------------	-------------	------

GN11 & GN12 - SECTION III - CONTROLES DES ETABLISSEMENTS

GN11	Notification des décisions		PM
GN12	Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction		C

GN13 - SECTION IV - TRAVAUX

GN13	Travaux dangereux		PM
------	-------------------	--	----

GN14 - SECTION V - NORMALISATION

GN14	Conformité aux normes. Essais de laboratoires		C
------	---	--	---

LIVRE II Titre Ier CHAPITRE 1er - DISPOSITIONS GENERALES (GE)

GE1 - GENERALITES

GE1	Objet		PM
-----	-------	--	----

GE2 À GE5 - SECTION I - CONTROLE DES ETABLISSEMENTS

GE2	Dossier de sécurité		PM
L5	Plans des salles		C
GE3	Visite de réception		PM
GE4	Visites périodiques		PM
GE5	Avis relatif au contrôle de la sécurité		PM

GE6 À GE10 - SECTION II - VERIFICATIONS TECHNIQUES

GE6	Généralités		PM
-----	-------------	--	----

GE7 à GE9 - Sous-section I - Vérifications techniques assurées par des organismes agréés par le ministre de l'Intérieur

GE7	Conditions d'application		C
GE8	Types de vérifications		PM
GE9	Rapports de vérifications		PM

GE10 - Sous-section II - Vérifications techniques pouvant être assurées par des techniciens compétents

GE10	Obligations des techniciens compétents lors des vérifications		PM
------	---	--	----

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
----------------------	--------------------	-------------	------

LIVRE II Titre Ier CHAPITRE II - CONSTRUCTION (CO)

CO1 À CO5 - SECTION I - CONCEPTION ET DESSERTE DES BÂTIMENTS

CO1	Conception et desserte		C
CO2	Voies utilisables par les engins de secours et espace libre		C
CO3	Façade et baie accessibles		C
CO4	Nombre de façades accessibles et dessertes par des voies ou espaces libres		C
CO5	Espaces libres et secteurs		SO

CO6 À CO10 - SECTION II - ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS

CO6	Objet		PM
CO7	Isolement latéral entre un ERP et les tiers contigus		C
CO8	Isolement entre un ERP et les bâtiments situés en vis-à-vis		C
CO9	Isolement dans un même bâtiment entre un ERP et un tiers superposés		C
L4	Parc de stationnement couvert		SO
CO10	Franchissement des parois verticales d'isolement ou aires libres d'isolement		SO

CO11 À CO15 - SECTION III - RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

CO11	Généralités		C
CO12	Résistance au feu des structures et planchers d'un bâtiment occupé en totalité ou partiellement par l'ERP		C
CO13	Cas particuliers de résistance au feu de certains éléments de structure		SO
CO14	Cas particuliers des bâtiments en rez-de-chaussée		C
CO15	Cas particuliers de certains bâtiments à trois niveaux au plus		SO

CO16 À CO18 - SECTION IV - COUVERTURES

CO16	Généralités		PM
CO17	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur		SO

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
▼	▼	▼	▼
CO18	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur : cas particuliers		SO

IT249 - INSTRUCTION TECHNIQUE RELATIVE AUX FAÇADES

IT 249§1	Règle du C + D		C
IT 249§2	Solutions constructives avec C + D		C
IT 249§3	Solutions constructives sans C + D		SO
IT 249§4	Masse combustible mobilisable		SO
IT 249§5	Systèmes d'isolation par l'extérieur des ouvrages en béton ou maçonnerie		SO

CO19 À CO22 - SECTION V - FACADES

CO19	Généralités		PM
CO20	Réaction au feu des composants et équipements de façades		C
CO21	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades comportant des baies		C
CO22	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades ne comportant pas de baie		SO

CO23 À CO26 - SECTION VI - DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE

CO23	Généralités		C
CO24	Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur)		C
L9	Petites salles d'exposition ouvrant sur le hall		SO
L39	Isolement de la régie		SO
CO25	Compartiments		SO
L6	Conception de la distribution intérieure		C
W3	Conception de la distribution intérieure		C
CO26	Recoupement des vides		SO

CO27 À CO29 - SECTION VII - LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC

CO27	Classement des locaux en fonction de leurs risques		PM
CO28	Locaux à risques particuliers		C

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
L8	Locaux à risques particuliers		C
L50	Aménagements de l'espace scénique		SO
L51	Loges, foyers d'artistes et leurs annexes		SO
L59	Espace scénique isolable de la salle		SO
L60	Plancher de scène		SO
L61	Aménagements et décors dans la cage de scène		SO
L62	Portes de communication de la cage de scène		SO
L63	Dispositif d'obturation de la baie de scène		SO
L64	Mur de la baie de scène		SO
L65	Accès des sapeurs - pompiers		SO
L66	Tours d'incendie		SO
L67	Avant - scène		SO
L80	Mesures applicables aux locaux annexes		SO
L81	Isolement et distribution intérieurs des locaux annexes		SO
W4	Locaux à risques particuliers		C
CO29	Locaux à risques courants et locaux du personnel		C

CO30 À CO33 - SECTION VIII - CONDUITS ET GAINES

CO30	Généralités		C
CO31	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques courants ou moyens accessible ou non au public		C
CO32	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques importants		C
CO33	Vide-ordures et monte-charge		SO

CO34 À CO42 - SECTION IX - DEGAGEMENTS SOUS SECTION 1 - DISPOSITIONS GENERALES

CO34	Terminologie		PM
CO35	Conception des dégagements		C
L22	Pente des salles		SO
L23	Sorties des salles		C

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
CO36	Unité de passage, largeur de passage		C
L20	Circulation dans les salles		SO
CO37	Saillies et dépôts		SO
L21	Personnes handicapées circulant en fauteuil roulant		SO
L25	Vestiaires		SO
CO38	Calculs des dégagements		C
CO39	Calcul des dégagements des locaux recevant du public installés en sous-sol		SO
CO40	Enfouissement maximal		SO
L7	Enfouissement		SO
W5	Enfouissement de la salle des coffres		SO
W6	Patios et puits de lumière		SO
W7	Parcs de stationnement couverts		SO
CO41	Dégagements accessoires et supplémentaires		C
CO42	Balisage des dégagements		C
L10	Sorties inutilisables pour une activité particulière		SO
L18	Terminologie		SO
L19	Installations particulières dans les salles		SO

CO43 À CO48 - SECTION IX - DEGAGEMENTS SOUS SECTION 2 - SORTIES

CO43	Répartition des sorties, distances maximales à parcourir		C
CO44	Caractéristiques des blocs-portes		C
L24	Porte des loges		SO
CO45	Manœuvre des portes		C
CO46	Portes des sorties de secours		C
CO47	Portes à fermeture automatique		SO
CO48	Portes de types spéciaux		SO
L11	Équipements particuliers pour activités télévisées		SO

CO49 À CO56 - SECTION IX - DEGAGEMENTS SOUS SECTION 3 - ESCALIERS
SO

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
	CO57 À CO60 - SECTION IX - DEGAGEMENTS SOUS SECTION 4 - ESPACES D'ATTENTE SECURISES		SO
	CO61 - SECTION X - TRIBUNES ET GRADINS NON DEMONTABLES		SO
LIVRE II Titre Ier CHAPITRE III - AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER (AM)			
AM1	Généralités		PM
AM2 À AM8 - SECTION I - REVETEMENTS			
AM2	Produits et matériaux de parois		PM
AM3	Parois des dégagements protégés		SO
AM4	Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux		C
AM5	Plafonds des dégagements non protégés et des locaux		C
AM6	Parties transparentes ou translucides incorporées dans les plafonds suspendus ou tendus des dégagements non protégés et des locaux		SO
AM7	Sols des dégagements non protégés et des locaux		C
AM8	Produits d'isolations		C
AM9 & AM10 - SECTION II - ELEMENTS DE DECORATION			
AM11 À AM14 - SECTION III - TENTURES, PORTIERES, RIDEAUX, VOILAGES, CLOISONS COULISSANTES OU REPLIABLES			
AM15 À AM18 - SECTION IV - GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, PLANCHERS LEGERS SURELEVES			
AM19 et AM20 - SECTION V - ELÉMENTS À VOCATION DÉCORATIVE			
- GUIDE D'EMPLOI DES ISOLANTS COMBUSTIBLES DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC			
LIVRE II Titre Ier CHAPITRE IV - DESENFUMAGE (DF)			
IT 246 - DESENFUMAGE DANS LES ERP			
IT 263 - CONSTRUCTION ET DESENFUMAGE DES VOLUMES LIBRES INTERIEURS			

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
----------------------	--------------------	-------------	------

LIVRE II Titre Ier CHAPITRE V - CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET PRODUCTION DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE (CH)

CH1 À CH4 - SECTION I - GENERALITES

CH1	Objectif et domaine d'application		PM
CH2	Conformité des appareils et des installations		C
CH3	Sources énergétiques autorisées		C
CH4	Documents à fournir		PM

CH5 À CH12-1 - SECTION II - IMPLANTATION DES APPAREILS DE PRODUCTION DE CHALEUR

SO

CH13 À CH17 - SECTION III - STOCKAGE DES COMBUSTIBLES

SO

CH23 À CH25 - SECTION V - CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, A VAPEUR ET A AIR CHAUD

SO

CH26 & CH27 - SECTION VI - EAU CHAUDE SANITAIRE

CH26	Production d'eau chaude sanitaire		C
CH27	Calorifugeage		C

CH28 - SECTION VII - TRAITEMENT D'AIR ET VENTILATION

CH28	Installations de ventilation		PM
------	------------------------------	--	----

CH29 À 40 - SECTION VII - SOUS SECTION I - VENTILATION DE CONFORT

SO

CH41 À CH43 - SECTION VII - SOUS SECTION 2 - VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

CH41	Principe de sécurité des installations de VMC		C
CH42	Mise en place de dispositifs d'obturation		SO
CH43	Fonctionnement permanent du ventilateur		C

- Dispositions particulières - Chauffage - Ventilation

CH44 À CH56 - SECTION VIII - APPAREILS INDEPENDANTS DE PRODUCTION - EMISSION

SO

CH57 & CH58 - SECTION IX - ENTRETIEN ET VERIFICATION

CH57	Entretien		PM
------	-----------	--	----

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
CH58	Vérifications techniques		PM

ARRETE DU 23 JUIN 1978 - INSTALLATIONS FIXES DESTINEES AU CHAUFFAGE ET A L'ALIMENTATION EN EAU CHAUDE SANITAIRE DES BATIMENTS D'HABITATION, DE BUREAUX OU RECEVANT DU PUBLIC

PM

LIVRE II Titre Ier CHAPITRE VI - INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES (GZ)

GZ1 À GZ3 - SECTION I - GENERALITES

GZ1	Domaine d'application		PM
GZ2	Dispositions générales complémentaires		PM
GZ3	Documents à fournir		PM

GZ4 À GZ9 - SECTION II - STOCKAGE D'HYDROCARBURES LIQUEFIES (BUTANE ET PROPANE)

SO

GZ10 & GZ11 - SECTION III - DISPOSITIFS DE DETENTE ET DE COMPTAGE

GZ10	Emplacements des détendeurs		C
GZ11	Emplacements des compteurs		C

GZ12 À GZ19 - SECTION IV - CONDUITES, ORGANES DE COUPURE ET DE DETENTE

GZ12	Conformité et mise en œuvre des matériels à gaz		C
GZ13	Restrictions au passage des canalisations dans le bâtiment		C
GZ14	Organes de coupure extérieurs au bâtiment		C
GZ15	Organes de coupure des locaux d'utilisation		C
GZ16	Desserte en gaz des différents niveaux d'un bâtiment		SO
GZ17	Conditions d'installation des tuyauteries autres que les conduites montantes		C
L52	Installation de gaz dans l'espace scénique		SO
GZ18	Raccordement en gaz des appareils d'utilisation		C
GZ19	Essais		C

GZ20 À GZ25 - SECTION V - AERATION ET VENTILATION DES LOCAUX, EVACUATION DE PRODUITS DE LA COMBUSTION

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
GZ20	Définitions		PM
GZ21	Ventilation et aération des locaux contenant des appareils de type A ou B		C
GZ22	Dispositions complémentaires applicables à l'installation des appareils de type A		C
GZ23	Dispositions relatives aux appareils de type C		SO
GZ24	Dispositions complémentaires à l'utilisation des hydrocarbures liquéfiés dans les locaux enterrés		SO
GZ25	Évacuation des produits de la combustion des appareils du type B		SO

GZ26 - SECTION VI - APPAREILS D'UTILISATION

GZ26	Conformité des appareils à gaz		C
-------------	---------------------------------------	--	---

GZ27 À GZ30 - SECTION VII - CONFORMITE, ENTRETIEN ET VERIFICATION DES INSTALLATIONS DE GAZ

GZ27	Certificat de conformité		C
GZ28	Mise en gaz et utilisation		PM
GZ29	Entretien		PM
GZ30	Vérifications techniques		PM

LIVRE II Titre Ier CHAPITRE VII - INSTALLATIONS ELECTRIQUES - (EL)

EL1 À EL4 - SECTION I - GENERALITES

EL1	Objectifs		PM
EL2	Documents à fournir		PM
EL3	Définitions		PM
EL4	Règles générales		C
L83	Loges des artistes et leurs annexes		SO

EL5 À EL11 - SECTION II - REGLES D'INSTALLATION

EL5	Locaux de service électrique		SO
L13	Dispositifs de réglage des lumières et de la sonorisation		SO

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
EL6	Matériels à haute tension ou contenant des diélectriques susceptibles d'émettre des vapeurs inflammables ou toxiques		SO
EL7	Implantation des groupes électrogènes		SO
EL8	Batteries d'accumulateurs et matériels associés (chargeurs, onduleurs)		SO
EL9	Tableaux « normaux »		C
EL10	Canalisations des installations « normale - remplacement »		C
EL11	Appareillages et appareils d'utilisation		C
L53	Installations électriques de l'espace scénique		SO
EL12 À EL17 - SECTION III - INSTALLATIONS DE SECURITE			SO
EL18 & EL19 - SECTION IV - MAINTENANCE, EXPLOITATION ET VERIFICATIONS			
EL18	Maintenance, exploitation		PM
EL19	Vérifications techniques		PM
EL20 À EL23 - SECTION V - INSTALLATIONS TEMPORAIRES			
EL20	Généralités		PM
EL21	Installations de travaux		PM
EL22	Installations de dépannage		PM
EL23	Installations semi-permanentes		SO
L47	Installation électrique des appareils de projection		SO
LIVRE II Titre Ier CHAPITRE VIII - ECLAIRAGE - ECLAIRAGE DE SECURITE (EC)			
EC1 À EC5 - SECTION I - GENERALITES			
EC1	Objectifs		PM
EC2	Règles générales		C
EC3	Définitions des différents éclairages		PM
EC4	Documents à fournir		PM
EC5	Appareils d'éclairage		C

EC6 - SECTION II - ECLAIRAGE NORMAL

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
EC6	Règles de conception et d'installation		C
L32	Eclairage normal des salles et éclairage scénique		SO
L43	Eclairage en régie		SO

EC7 À EC15 - SECTION III - ECLAIRAGE DE SECURITE

EC7	Conception générale		C
EC8	Fonctions de l'éclairage de sécurité		C
EC9	Eclairage d'évacuation		C
EC10	Eclairage d'ambiance ou d'anti-panique		C
EC11	Conception de l'éclairage de sécurité à source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs		SO
L34	Eclairage d'ambiance		C
EC12	Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes		C
L33	Eclairage de sécurité		C
L54	Eclairage de sécurité		C
L68	Canalisations électriques transitant dans le bloc-scène		SO
L84	Eclairage de sécurité des locaux annexes		C
W10	Eclairage de sécurité		C
EC13	Maintenance et entretien		PM
EC14	Exploitation		PM
EC15	Vérifications		PM

LIVRE II Titre Ier CHAPITRE IX - ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS (AS)

AS1 à AS3 - SECTION I - ASCENSEURS

SO

AS4 & AS5 - SECTION II - DISPOSITIONS PARTICULIERES CONCERNANT LES ASCENSEURS DESTINES A L'EVACUATION DES HANDICAPES PHYSIQUES

SO

AS6 à AS7 - SECTION III - ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS

SO

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
----------------------	--------------------	-------------	------

LIVRE II Titre Ier CHAPITRE XI - INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION (GC)

GC1	Domaine d'application et définitions		PM
------------	---	--	----

GC2 à GC8 - SECTION I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

GC2	Documents à fournir		PM
GC3	Conformité des appareils de cuisson et de remise en température		C
GC4	Dispositifs d'arrêt d'urgence de l'alimentation en énergie des appareils		C
GC5	Règles générales d'installation des appareils		C
GC6	Dispositions complémentaires		C
GC7	Production d'eau chaude sanitaire		C
GC8	Moyens d'extinction		C

GC9 à GC11 - SECTION II - GRANDES CUISINES

GC9	Conditions d'isolement		C
GC10	Ventilation des grandes cuisines isolées		C
GC11	Ventilation des grandes cuisines ouvertes		SO

GC12 à GC14 - SECTION III - OFFICES DE REMISE EN TEMPÉRATURE

SO

GC15 à GC17 - SECTION IV - ILOTS DE CUISSON INSTALLÉS DANS LES SALLES DE RESTAURATION

SO

GC18 - SECTION V - MODULES OU CONTENEURS SPÉCIALISÉS

SO

GC19 à GC20 - SECTION VI - APPAREILS INSTALLÉS DANS LES LOCAUX ACCESSIBLES OU NON AU PUBLIC

SO

GC21 À GC22 - SECTION VII - ENTRETIEN ET VÉRIFICATIONS

GC21	Entretien		PM
GC22	Vérifications techniques		PM
L72	Espaces scéniques intégrés a la salle		SO

LIVRE II Titre Ier CHAPITRE X - MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE (MS)

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
----------------------	--------------------	-------------	------

MS1 À MS3 - SECTION I - GENERALITES

MS1	Différents moyens de secours		PM
MS2	Dispositions particulières		PM
MS3	Documents à fournir		PM

MS4 - SECTION II - MOYENS D'EXTINCTION

MS4	Différents moyens d'extinction		PM
------------	---------------------------------------	--	----

MS8 À MS13 - SECTION II - SOUS SECTION 2 - BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS
SO
MS14 À 17 - SECTION II - SOUS SECTION 3 - ROBINETS D'INCENDIE ARMES (R.I.A.)
SO
MS18 À 21 - SECTION II - SOUS SECTION 4 - COLONNES SÈCHES
SO
MS25 À MS30 - SECTION II - SOUS SECTION 6 - INSTALLATION D'EXTINCTION AUTOMATIQUE OU A COMMANDE MANUELLE
SO
MS38 À MS40 - SECTION II - SOUS SECTION 9 - APPAREILS MOBILES ET MOYENS DIVERS

MS38	Caractéristiques		C
MS39	Emplacement		C
MS40	Moyens divers		PM
L35	Moyens d'extinction dans les salles		C
L36	Mesures applicables aux installations de projection, et aux équipements techniques de régie		SO
L37	Terminologie		SO
L38	Films et écrans de projection		SO
L44	Moyens d'extinction en régie		SO
L45	Installations d'appareils de projection dans la salle		SO
L46	Aménagements et appareils		SO
L48	Moyens d'extinction		C
L49	Mesures applicables aux espaces scéniques		SO
L69	Moyens d'extinction du bloc scène		SO
L85	Moyens d'extinction des locaux annexes		SO

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
▼	▼	▼	▼
W11	Moyens d'extinction		C
MS41 À MS44 - SECTION III - DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS - POMPIERS			
MS41	Affichage du plan de l'établissement		C
MS42	Moyens facilitant l'action des sapeurs - pompiers		PM
MS43	Tours d'incendie		SO
MS44	Trémies		SO
W12	Trémies d'attaque		SO
MS45 À MS52 - SECTION IV - SERVICE DE SECURITE INCENDIE			
MS45	Généralités		PM
MS46	Composition et mission du service		PM
W13	Mise en œuvre		PM
MS47	Consignes		C
MS48	Formation et qualification du personnel du service de sécurité incendie		PM
L14	Service de Sécurité incendie		PM
MS49	Service assuré par des sapeurs-pompiers		PM
MS50	Poste de sécurité		SO
MS51	Exercices d'instruction		PM
MS52	Présence de l'exploitant		PM
MS53 À MS55 - SECTION V - SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (S.S.I.)			SO
NFS-61932 - REGLES D'INSTALLATION DU SSI (Juillet 2015)			SO
MS56 À MS58 - SECTION V - SOUS SECTION 1 - SYSTEME DE DETECTION INCENDIE (S.D.I.)			SO
MS59 & MS60 - SECTION V - SOUS SECTION 2 - SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I.)			SO
MS61 À MS67 - SECTION V - SOUS SECTION 3 - SYSTEME D'ALARME			
MS61	Terminologie		PM
MS62	Classement		C

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
MS63	Utilisation de l'alarme générale sélective		SO
MS64	Principes généraux d'alarme		C
MS65	Conditions générales d'installation		C
MS66	Règles applicables aux équipements d'alarme des types 1 et 2		SO
L16	Système d'alarme		C
MS67	Conditions d'exploitation		PM
MS68 & MS69 - SECTION V - SOUS SECTION 4 - ENTRETIEN ET CONSIGNES D'EXPLOITATION			
MS68	Entretien		PM
MS69	Consignes d'exploitation		PM
MS70 & MS71 - SECTION VI - SYSTEME D'ALERTE			
MS70	Définition, règles générales		C
L17	Système d'alerte		C
W15	Système d'alerte		C
W16	Défense de fumer		C
MS71	Communications radioélectriques		SO
MS72 À MS74 - SECTION VII - ENTRETIEN - VERIFICATIONS - CONTROLES			
MS72	Entretien et signalisation		SO
MS73	Vérifications techniques		PM
MS74	Contrôles par commissions de sécurité		PM
MS75	Autres obligations de l'exploitant		PM



N° : 578011300103

Réf. : SP/SP:01/578011300103

Affaire : Les Gîtes de la Calonne : loge, accueil, salle d'activité et cuisine
Les Gîtes de la Calonne : loge, accueil, salle d'activité et cuisine

Mission : SEI

7. ANNEXES

Annexe A : Attestations de contrôle technique délivrée par QUALICONSULT.

ANNEXE A

ATTESTATION DE CONTROLE TECHNIQUE

ATTESTATION DE CONTROLE TECHNIQUE MISSION RELATIVE A LA SOLIDITE DANS LES IGH ET LES ERP

(DELIVREE PAR LE CONTROLEUR TECHNIQUE AU MAITRE DE L'OUVRAGE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 46 DU DECRET DU 8 MARS 1995)

Je soussigné Sylvain Pichon - 06 76 24 36 73 de la société QUALICONSULT
titulaire de l'agrément A1 relatif au contrôle technique obligatoire délivré par décision
Ministérielle du : 21 octobre 2014 (JO du 25 octobre 2014)

atteste que par le contrat de Contrôle Technique n°578011300103
en date du 19/11/2013

La Société COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTMERLE 3 RIVIERES

Maître de l'Ouvrage de l'opération de construction suivante : GUEREINS

a confié, au titre de l'article R 111 - 38 du CCH à QUALICONSULT

qui l'a réalisée, une mission de Contrôle Technique de type L visant à contribuer à la prévention des
aléas techniques relatifs à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables neufs de
cette construction.

A l'issue de cette mission, réalisée dans les termes et conditions du contrat précité, le contrôleur
technique, dans ses conclusions finales.

(1)

~~- a émis des avis défavorables sur la stabilité à froid de la construction dans les conditions normales
d'utilisation (2)~~

- n'a pas émis d'avis défavorables sur la stabilité à froid de la construction dans les conditions
normales d'utilisation.

NOTA : Dans le cas de travaux sur existant, ces conclusions ne concernent que les parties neuves de
la construction.

Date : 25/07/2017

Signature :



(1) Barrer la mention inutile

(2) Voir en annexe les conclusions du rapport de contrôle



ANNEXE : LISTE DES PV

Maître d'ouvrage CC MONTMERLE 3 RIVIERES
Affaire Gîte de la Calonne
01090 GUEREINS
N° d'affaire 578011300103
Mission(s) L + LP + SH + SEI + PHH + PHA + TH + HAND + LE + AV +
ATTHAND-2

Chargé d'affaire Sylvain PICHON
Stade Exécution
Date 25/07/2017
Page(s) 1

Corps d'état	Référence	Dénomination	Type	Localisation	Date validité	Avis
Sols souples	Rapport classement réaction au feu n°2013/049	Sol souple TARALAY IMPRESSION CONFORT (Gerflor Provence), établi par CRET le 04/07/2013 : classement Bfl-s1	PV	SOL SOUPLE	04/07/2018	C
Sols souples	Rapport réaction au feu n°12-02585 L	Revêtement MURAL CALYPSO (Gerflor), établi par IFTH le 25/02/2013 : classement B-s2,d0	PV	REVETEMENT MURAL	25/02/2018	C
Chauffage Ventilation Plomberie Climatisation	Certificat de réaction au feu n°5044 révision 9	Calorifuge (Kaimann), établi par LNE, valable jusqu'au 31/01/2016 : classement B-s3,d0	PV	CALORIFUGE	31/01/2016	C
Chauffage Ventilation Plomberie Climatisation	PV de résistance au feu n°EFR-15-003031	+ ext.15/1 : Caisson VMC EasyVEC C4 micro-watt 3000 (Aldes Aéraulique), établi par Efectis, valable jusqu'au 17/12/2020 : classement C4	PV	VMC	17/12/2020	C
Chauffage Ventilation Plomberie Climatisation	Certificat de conformité gaz	Certificat de conformité gaz DOUZET	Autre	GAZ	06/03/2017	C
Menuiserie intérieure	Malerba Certificat NF 05/01/25	PV et reconduction CF1/2H	PV	PORTE CUISINE	31/12/2018	C



Qualiconsult®

Rapport Final de Contrôle Technique

Gîte de la Calonne

CC MONTMERLE 3 RIVIERES

557 rue du Centre
01090 GUEREINS

N° d'affaire	Date rapport	Chrono affaire
578011300103	02/08/2017	61

Chargé(e) d'affaire
Sylvain PICHON

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 Affaire	3
1.2 Maîtrise d'ouvrage	3
1.3 Maîtrise d'œuvre	4
1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage	5
2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS	6
2.1 Description sommaire de l'opération	6
2.2 Constitution et Classements	6
3. RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS ÉMIS PAR QUALICONSULT.....	7
3.1 En phase de conception	7
3.2 En phase d'examen des documents d'exécution	7
3.3 En phase de contrôles sur chantier	7
3.4 En phase de réception	8
4. LISTE RÉCAPITULATIVE DES AVIS DÉFAVORABLES NON LEVÉS	9
5. LIMITES DES AVIS ÉMIS PAR QUALICONSULT	11
5.1 Production de Rapports Finaux indicés	11
5.2 Interventions de QUALICONSULT pendant la période de garantie de parfait achèvement	11
5.3 Travaux exclus de la mission confiée à QUALICONSULT	11
5.4 Travaux non terminés	11
5.5 Avenants régularisés en cours de travaux	11

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Affaire

Désignation	Gîte de la Calonne				
Adresse	557 rue du Centre 01090 GUEREINS				
Montant prévu des travaux (HT)	1 590 000,00 €	Date prévisionnelle de début de chantier	11/2015	Durée prévisionnelle de chantier	12 mois
Montant définitif des travaux (HT)	NC	Date réglementaire d'ouverture de chantier		Durée réelle des travaux	

Permis de construire	Fourni	N° 00118314V0015
Récépissé de dépôt :	Fourni	Daté du 10/10/2014

Convention ou marché de Contrôle Technique signé(e) le :

Rapport initial de Contrôle Technique établi le : 25/08/2015

Pré-rapport final de Contrôle Technique établi le : 12/07/2017

Date de la dernière visite de chantier : 02/08/2017

Travaux réceptionnés : Oui Non

Travaux terminés : Oui Non

1.2 Maîtrise d'ouvrage

	Coordonnées	Diffusion
Maître d'Ouvrage	CC MONTMERLE 3 RIVIERES - M. BACHELARD PARC VISIOSPORT 166 ROUTE DE FRANCHELEINS 01090 MONTCEAUX Email : technique@ccm3r.fr	Oui
	CC MONTMERLE 3 RIVIERES - Mme Corinne DELORME PARC VISIOSPORT 166 ROUTE DE FRANCHELEINS 01090 MONTCEAUX Email : accueil@ccm3r.fr	Oui

1.3 Maîtrise d'œuvre

	Coordonnées	Diffusion
Architecte	STRATES - Mme Monique MAIRE-AMIOT 9 avenue Maginot 01000 BOURG EN BRESSE Email : m.maire-amiot@strates.fr	Oui
Maître d'Œuvre Exécution	ME2CO - M. Kevin NINET 208 rue des cordeliers 71000 MACON Email : kevin.ninet@btp-ingenieriesolutions.com	Oui
BET Electricité	TECO INGENIERIE SOLUTIONS - M. VUILLEMOT 3 rue Bigonnet 71000 MACON Email : dominique.vuillemot@btp-ingenieriesolutions.com	Non
BET Gros Oeuvre	TECO INGENIERIE SOLUTIONS - M. Anthony BAUTISTA 3 rue Bigonnet 71000 MACON Téléphone : 03.23.28.71.68 Email : anthony.bautista@btp-ingenieriesolutions.com	Non
BET Thermique	SOCODER - M. SELTENSBERGER ZA les Epenottes 39100 DOLE Email : cedric.seltensberger@btp-ingenieriesolutions.com	Non

1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage

Le présent rapport ne traite que de la ou des mission(s) de contrôle technique souscrite(s) par le Maître de l'Ouvrage et entrant dans le champ d'application de la norme NF P 03-100.

<input checked="" type="checkbox"/>	L	Solidité des ouvrages et équipement indissociables
<input checked="" type="checkbox"/>	LP	Solidité des ouvrages et équipement dissociables et indissociables (L+PI)
<input type="checkbox"/>	PV	Récolement des procès verbaux d'essais d'installations
<input type="checkbox"/>	PS	Sécurité des personnes en cas de séisme
<input checked="" type="checkbox"/>	LE	Solidité des existants
<input checked="" type="checkbox"/>	AV	Stabilité des avoisinants
<input checked="" type="checkbox"/>	SH	Sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation
<input checked="" type="checkbox"/>	SEI	Sécurité des personnes dans les ERP-IGH
<input type="checkbox"/>	STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires et industriels
<input checked="" type="checkbox"/>	TH	Isolation thermique et économies d'énergie
<input checked="" type="checkbox"/>	PHH	Isolation acoustique des bâtiments d'habitation
<input checked="" type="checkbox"/>	PHA	Isolation acoustique des bâtiments autres que habitation
<input type="checkbox"/>	F	Fonctionnement des installations
<input checked="" type="checkbox"/>	HAND	Accessibilité des handicapés
<input type="checkbox"/>	BRD	Transports des brancards
<input type="checkbox"/>	GTB	Gestion technique du bâtiment
<input type="checkbox"/>	HYSH	Hygiène et santé dans les bâtiments d'habitation
<input type="checkbox"/>	HYSA	Hygiène et santé autres que habitation
<input type="checkbox"/>	AVdemo	Solidité des avoisinants dans le cas d'existant démolis
<input type="checkbox"/>	LVRD	Solidité relative aux VRD
<input type="checkbox"/>	ENV	Environnement - ICPE (complément mission S)
<input type="checkbox"/>	RNT	Sécurité vis-à-vis des risques naturels et technologiques

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1 Description sommaire de l'opération

La présente opération consiste à démolir des bâtiments existants (B1, B2, B3 et B6), réhabiliter le bâtiment A (villa et dépendance), réhabiliter le bâtiment B4 et construire un bâtiment neuf à la place des bâtiments B1 et B2.

Le projet sera donc composé de 3 bâtiments :

- Bâtiment A (villa - dépendance) : existant réhabilité comprenant l'accueil, des locaux divers et une salle d'activité avec cuisine en RDC, et des gîtes à l'étage (R+1).
- Bâtiment B : bâtiment neuf en R+1 avec des gîtes
- Bâtiment B' (bâtiment B4) : existant réhabilité sur simple RDC

2.2 Constitution et Classements

- **Bâtiment(s) d'Habitation**

Identification	Nombre de logements	Famille	Parking	Foyer	Chauffage collectif
Bâtiment A - 3 gîtes	3	2 COL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment B - 5 gîtes	5	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bâtiment B' - 1 gîte	0	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Etablissement(s) Recevant du Public**

Identification	Type	Catégorie	IGH
A-RDC	L,W	4	<input type="checkbox"/>

3. RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS ÉMIS PAR QUALICONSULT

3.1 En phase de conception

- RICT stade DCE n° 4 en date du 25/08/2015

3.2 En phase d'examen des documents d'exécution

Le tableau ci-dessous récapitule les derniers envois de bordereaux d'examen de documents diffusés en cours de chantier :

Corps d'état	N° dernier envoi	Date dernier envoi
Chauffage Ventilation Plomberie Climatisation	3	22/09/2016
Electricité	2	19/12/2016
Equipement grande cuisine	1	16/03/2016
Façades	1	30/01/2017
Gros Oeuvre Maçonnerie	6	22/09/2016
Menuiseries extérieures Vitrierie	1	02/05/2016
Ossature et Charpente bois	5	08/03/2017
Serrurerie	2	19/12/2016
Sols durs	1	02/05/2016
Sols souples	2	05/04/2016
VRD	2	30/01/2017

3.3 En phase de contrôles sur chantier

Le tableau ci-dessous récapitule les compte-rendus de chantier relatifs à chacun des corps d'état :

Corps d'état	Compte-rendu(s)
Architecte	n°10
Chauffage Ventilation Plomberie Climatisation	n°9 n°10 n°13 n°15
Courants Forts	n°11
Electricité	n°1 n°9 n°15
Façades	n°7
Gros Oeuvre Maçonnerie	n°2 n°3 n°4 n°5 n°7
Maître d'oeuvre	n°7 n°9

Corps d'état	Compte-rendu(s)
Maître d'Ouvrage	n°14 n°15
Menuiseries extérieures Vitrierie	n°5 n°6 n°9 n°14
Menuiseries intérieures	n°13
Ossature et Charpente bois	n°4 n°5 n°8 n°9 n°13
Plâtrerie	n°6 n°7
Serrurerie	n°9
VRD	n°1 n°12 n°13

3.4 En phase de réception

Pré-RFCT en date du : 12/07/2017

4. LISTE RÉCAPITULATIVE DES AVIS DÉFAVORABLES NON LEVÉS

La liste ci-après récapitule les avis défavorables éventuels émis par QUALICONSULT depuis la phase conception, et qui n'ont pas reçu de réponse satisfaisante ;

Documents

Ossature et Charpente bois

LIBELLE D'AVIS DÉFAVORABLE	REFERENCE
Bardage claire-voie : La garde d'eau sur vue en coupe est cotée à 20cm mais elle est mesurée de 10cm ou moins sur place.	Dossier technique EXE - mail du 08/02/2017
Bardage claire-voie : fournir une vue en plan des fixations justifiant l'absence de fixation des supports dans la structure du bâtiment tiers (support de couverture)	Dossier technique EXE - mail du 08/02/2017

Visites

Chauffage Ventilation Plomberie Climatisation

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS DÉFAVORABLE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP	
Coffrets gaz	Commission de sécurité du 02/08/2017 : Coffrets gaz : Panneaux "A ne rouvrir que par une personne habilitée" à installer.

Electricité

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS DÉFAVORABLE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP	
BAPI local rangement	Commission de sécurité du 02/08/2017 : Le SDIS exige un BAPI près de l'armoire électrique dans le local rangement.
Salle polyvalente	Commission de sécurité du 02/08/2017 : Salle polyvalente : L'asservissement de la coupure sonorisation et message pré-enregistré n'a pas été réalisé (L16)

Maître d'Ouvrage

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS DÉFAVORABLE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP	
Plan d'intervention salle polyvalente et locaux associés	Commission de sécurité du 02/08/2017 : Plan d'intervention à reprendre : -ne doit représenter que l'ERP et non les gîtes classés en habitation - revoir la symbolique des vannes gaz

Avis défavorable(s) motivé(s) par un ou plusieurs document(s) demandé(s) et non reçu(s)

Ossature et Charpente bois

TOITURES TUILES : justificatif du nombre et dimensionnement des évacuations EP

5. LIMITES DES AVIS ÉMIS PAR QUALICONSULT

5.1 Production de rapports finaux indicés

En application des articles 4.2.2 et 4.2.5.2 de la norme NF P 03-100, QUALICONSULT rappelle que sa mission prend fin à la remise de son rapport final de contrôle technique établi avant la réception des travaux.

Dans le cas où des avis défavorables formulés dans le présent rapport seraient levés sur justifications des constructeurs dans un délai de 2 mois, QUALICONSULT en produirait une version indicée.

Au delà du délai précédent, les interventions de QUALICONSULT relèvent de l'article 5.2 ci-après.

5.2 Interventions de QUALICONSULT pendant la période de garantie de parfait achèvement

Si elle est prévue par le contrat de contrôle technique, l'intervention de QUALICONSULT pendant la période de garantie de parfait achèvement fait l'objet d'un rapport final spécifique.

5.3 Travaux exclus de la mission confiée à QUALICONSULT

Sans objet

5.4 Travaux non terminés

Sans objet

5.5 Avenants régularisés en cours de travaux

Le présent Rapport Final de Contrôle Technique rend compte de l'intervention de QUALICONSULT dans le cadre des domaines d'interventions et missions définis par le Maître de l'Ouvrage et rappelés aux § 1.1 et 1.4 ci-avant :

- Dans le cas de mission(s) complémentaire(s) et/ou d'extension(s) du domaine d'intervention : Sauf indications contraires, les avis de QUALICONSULT portent sur les ouvrages et équipements conçus et/ou mis en œuvre postérieurement à la (aux) date(s) de prise d'effet de(s) l'avenant(s) correspondant(s) ;
- Dans le cas de mission(s) supprimée(s) et/ou de restriction(s) du domaine d'intervention : Les avis de QUALICONSULT ne portent pas sur les dispositions décrites dans l'(les) avenant(s).

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ➔ Les déplacements ;
- ➔ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ➔ La largeur des couloirs et des portes ;
- ➔ La station debout et les attentes prolongées ;
- ➔ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ➔ La communication orale ;
- ➔ L'accès aux informations sonores ;
- ➔ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ➔ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ➔ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ➔ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSSA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.